

CHEQUES VACANCES ANCV MONTANT ANNUEL 800 €

Pour tout renseignement concernant vos droits vacances, veuillez consulter le règlement (disponible sur le site internet du CSE) ou contacter Leïla.

RAPPEL : Cette formule d'accès aux vacances n'est pas cumulable avec les autres activités vacances/voyages proposées par le C.S.E. (hors locations court-séjour sur nos copropriétés)

Possibilité de commander en plusieurs fois (2 fois 400 €).
Valable pour les commandes au format papier et/ou dématérialisées.

Participation C.S.E. sur le barème général 2025 et sur présentation de vos avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.
Après calcul de votre participation C.S.E., un règlement par chèque vous sera demandé à l'ordre du CSE Thales Brelandière.

Pour réserver vous avez 3 dates butoirs
Les commandes doivent être faites auprès de Leïla **au plus tard** :

Vendredi 14 février à 14 h

Vendredi 11 avril à 14 h

Mardi 10 juin à 14 h



Les chèques vacances arriveront directement au C.S.E. environ un mois après la date butoir. Leïla vous contactera à leur arrivée.